

**DOSSIER D'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°
DNCMP/.114/T/2018 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DU LYCEE COMMUNAL
CAMUMANDU EN COMMUNE RUTEGAMA (FOURNITURE ET INSTALLATION DU
MATERIEL ELECTRIQUE)**

- Date de publication : le/...../2018
- Date d'ouverture des offres : le⁵/₂₄.....⁴/₄...../2018

Objet

1. Par le présent dossier d'avis d'Appel d'Offres ouvert national, la commune RUTEGAMA invite les soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux d'électrification du lycée communal Camumandu en commune RUTEGAMA (Fourniture et installation du matériel électrique).

Financement du Marché

2. Le présent Marché est financé sur le Budget Général de l'État, exercice 2018 via le FONIC, projet d'investissement communaux : 10 00 009 00 4 21220 11 000 0421 03.

Spécification du Marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les travaux d'électrification qui font objet du présent avis d'Appel d'Offres sont réparties en un seul lot.

5. L'ensemble des travaux d'électrification du lycée communal Camumandu en commune RUTEGAMA (Fourniture et installation du matériel électrique) s'étend sur un délai maximum de trois(3) mois.

Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court que celui stipulé ci-dessus.

Condition de participation.

6. La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute Personne Physique ou Morale [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un Groupement ou association (consortium) de soumissionnaires avec un Chef de File] possédant les conditions techniques, juridiques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du Marché.

7. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures 30 minutes (heures locales) au Secrétariat de la commune RUTEGAMA

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la commune RUTEGAMA, sur présentation des bordereaux de versement d'un montant non remboursable de Cent mille francs (100 000 FBU) dont cinquante mille (50.000FBU) versés au compte N° 1101/001/04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et cinquante mille (50.000FBU) versés au compte n° 80266-01-63 ouvert à la BANCOBU au nom de la commune RUTEGAMA.

9. Toute question concernant le présent dossier d'appel d'offres doit être adressée par écrit à :

Madame l'Administrateur de la commune RUTEGAMA
Personne Responsable des Marchés Publics

En mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

Une visite du site du chantier guidée sera organisée le 13/4/2018 à partir de 10h00

Présentation de l'offre

10. Les soumissionnaires sont appelés à soumettre leurs offres pour ce lot.

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de trois millions (5.000.000) FBU. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Les Offres doivent être paginées, paraphées, et comprendre une table des matières.

12. Les offres devront être remises au Secrétariat de la commune RUTEGAMA au plus tard le 24/4/2018 à 10 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être accompagnées des originaux des bordereaux d'achat du DAO.

Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres sous plis fermés, doivent être déposées au secrétariat de la commune RUTEGAMA, sise à RUTEGAMA au plus tard le 24/4/2018 à 10 heures précises. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et le représentant du FONIC à la commune RUTEGAMA au plus tard le 24/4/2018 à 10 h30 minutes précises. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Critères de qualification des soumissionnaires.

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

2. Le caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Le Statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
5. L'Attestation de non redevabilité en **original** aux impôts et taxes délivrée par le service de l'OBR;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Le Registre de commerce (copie);
8. L'Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce valide;
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
10. L'adresse fixe et connue.

16.2. Au niveau technique :

1. Spécification techniques tel que défini le présent Dossier d'Appel d'Offre
2. Avoir exécuté au moins un marché analogue et présenté un procès-verbal de réception provisoire ou définitive délivré par le Maître d'ouvrage concerné
3. Avoir des Ingénieurs et Techniciens qualifiés et expérimenté tel que défini le DPAO (10, a) ;

16.3. Au niveau financier :

1. L'acte de soumission suivant le modèle du DAO.
2. Le bordereau des prix unitaires en lettre et en chiffre ;
3. Le devis quantitatif et estimatif,
4. Le délai d'exécution.

NB : La disponibilité d'un CD contenant le devis quantitatif et estimatif serait un atout.

16.4. En cas de groupement

Les offres présentées par un groupement de deux ou plusieurs Entreprises doivent remplir les conditions suivantes :

- l'offre doit présenter tous les renseignements exigés ci-dessus pour chaque membre du groupement d'entreprises ;
- l'offre sera signée de manière à engager tous les membres du groupement ;
- l'un des membres sera nommé responsable du groupement ; cette nomination sera attestée par la présentation d'une procuration signée par les représentants de chacun des membres du groupement dûment habilités ;
- l'offre comprendra un accord provisoire de groupement d'Entreprises qui établira notamment que tous ses membres seront responsables conjointement et solidairement pour l'exécution du Marché ; que le membre responsable sera autorisé à assumer les responsabilités et à recevoir des instructions pour le compte et au nom de l'un des membres et de tous ; que l'ensemble de l'exécution du Marché, y compris les paiements, lui sera exclusivement confié. Les membres doivent fournir un acte légalisé (notarié) de leur groupement.

Fait à RUTEGAMA, le 02 / 04 / 2018.

L'Administrateur de la Commune RUTEGAMA.

